

# POINT NÉGO

JOURNAL SYNDICAL POUR  
LA NÉGOCIATION NATIONALE

Vol. 3, n° 5 | Mai 2020

## LA PHASE EXPLORATOIRE SE POURSUIVRA, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX!

Tout d'abord, nous espérons que vous, ainsi que vos proches, vous portez bien. Nous savons que la pandémie de COVID-19 qui sévit en ce moment est venue modifier considérablement votre quotidien. Les effets de cette crise sanitaire sont réels et affectent l'ensemble de la population et encore plus durement les populations vulnérables qui subissaient déjà les effets de l'exclusion, de la marginalisation ou de la pauvreté. Nos pensées les plus solidaires les accompagnent plus que jamais.

Comme vous le savez, le 24 mars dernier, la FAE entamait une phase exploratoire de négociation de quatre semaines avec le gouvernement du Québec. Nous avons en effet accepté l'invitation du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), après avoir reçu l'aval des présidences de nos organisations affiliées. Nous vous en faisons d'ailleurs état dans l'**édition d'avril du Point nég.** Les membres du Conseil de négociation (CN), composé de trois personnes représentantes par syndicat, de deux personnes représentantes de l'APRFAE et du Comité exécutif de la FAE, ont été informés de l'état des discussions lors de réunions virtuelles qui se sont tenues le 25 mars et le 16 avril.

## **Où en sommes-nous, plus de cinq semaines après le début de ces discussions ?**

Depuis le début de cette phase, 15 rencontres de négociation se sont tenues. Dans le cadre d'une réunion virtuelle, qui a eu lieu les 5 et 7 mai, un état des lieux a été présenté aux membres du CN. Au terme d'une réflexion qui a permis aux personnes participantes de faire valoir leur avis, le CN a autorisé la poursuite de la phase exploratoire. Le CN est d'avis que la poursuite de cette phase exploratoire doit permettre d'identifier des solutions concrètes à des difficultés vécues par les enseignantes et enseignants et de contribuer à la revalorisation de la profession enseignante. Autrement dit, la poursuite de la phase exploratoire ne se fera pas à n'importe quel prix! En ce sens, en continuant de s'appuyer sur les demandes syndicales présentées à l'automne 2019, les discussions qui se poursuivront au cours des prochains jours, avec le SCT, concernent les éléments suivants :

- **le salaire et le remaniement de l'échelle salariale;**
- **la tâche;**
- **les règles de formation de certains groupes d'élèves;**
- **les élèves à risque, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) ainsi que les élèves à besoins particuliers qui fréquentent les secteurs de la Formation professionnelle (FP) et de l'Éducation des adultes (ÉDA);**
- **certaines réalités propres aux enseignantes et enseignants des secteurs de la FP et de l'ÉDA;**
- **des enjeux de la réalité des milieux pluriethniques et défavorisés.**

Pour chacun des éléments ci-dessus identifiés, des demandes spécifiques ont été présentées à la partie patronale dans le cadre d'une rencontre qui s'est tenue le 8 mai dernier. Les discussions se poursuivent. Évidemment, personne ne peut nier que le contexte social, politique et économique dans lequel se poursuivent les échanges avec la partie patronale s'avère particulier et inédit, en

raison de la pandémie de COVID-19. Cela ne doit toutefois pas faire oublier les difficultés vécues par les profs au quotidien, qui ne seront pas disparues lors du retour à l'école et de la rentrée 2020-2021.

Rappelons que la FAE continuera de respecter les règles fondamentales de démocratie syndicale en s'assurant que les enseignantes et enseignants qui sont membres des organisations affiliées à la FAE, ainsi que les instances qui nous gouvernent, continuent d'exercer pleinement leurs droits et leur rôle. Si cela devait être le cas, le Conseil fédératif de négociation (CFN) serait appelé à déterminer si les éléments qui auront été convenus durant cette phase exploratoire constituent, ou non, une entente de principes pouvant être soumise à l'ensemble des membres. Par la suite, comme le prévoit le Code du travail, le contenu de cette entente de principes serait présenté aux enseignantes et enseignants qui devraient alors se prononcer au scrutin secret, pour l'accepter ou la rejeter.

**Nous vous reviendrons prochainement avec un suivi sur ce dossier. D'ici là, prenez soin de vous!**



**POUR PRENDRE  
CONNAISSANCE DE TOUS  
LES DOCUMENTS RELATIFS  
À LA NÉGOCIATION 2020,  
VISITEZ :**

**Nouslesprofs.quebec**



 /lafae.qc.ca

 @la.fae

 @la\_FAE